

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 28 JUIN 1850.

No. 82.

LETTRÉ PASTORALE

DE

MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL.

Pour inviter les âmes charitables à secourir les pauvres victimes de l'incendie de Griffintown, arrive le 15 juin, 1850.

IGNACE BOURGET, par la Miséricorde de Dieu, et la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

A tous les Citoyens de notre bien-aimée Ville Episcopale, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

Chaque année voit fondre sur nous, N. T. C. F., quelque nouveau malheur; et d'épouvantables sinistres se succèdent presque sans interruption. Les déplorables événements des années dernières, qui ont fait couler tant de larmes, laissent dans bien des cœurs des plaies encore saignantes, lorsqu'un des plus dévastateurs incendies, qui ait dévasté notre Cité, est venu nous plonger dans un nouvel abîme de misères.

Nous ne vous apprenons rien, N. T. C. F., en vous disant la désolation de notre populeux faubourg Ste. Anne. Car les innombrables ruines et les débris fumants de plus de deux cents bâtisses, que vous avez sous les yeux, témoignent assez haut du ravage que l'incendie qu'il est des centaines de familles sans abri, sans pain, sans vêtements. Votre douleur est au dessus de toute expression, à la nouvelle, hélas! trop certaine qu'une femme a été la proie des flammes. Car ses restes brûlés ont été trouvés au milieu des ruines. Vos âmes, naturellement si sensibles, sont aussi vivement attendries, en apprenant que d'innocents enfants manquent à leurs familles consternées. Pauvres petits enfants! Auriez-vous été, aussi vous, dévorés et ensevelis dans ces tourments de feu?

Mais les paroles nous manquent pour raconter ici cette terrible catastrophe. Notre plume tremblante se refuse à l'expression du trop pénible sentiment de notre cœur. Nous laissons donc caché derrière son lugubre rideau, le théâtre d'une si lamentable désolation, dessinée sans doute à nos yeux par la main invisible de notre Dieu. Car c'est elle qui conduit tous les événements; aussi courbons-nous humblement la tête, en voyant tomber cet épouvantable fléau. Hélas! nous en méritons bien d'autres: *Mérito hæc palmarum*. Vous le reconnaissez comme nous, N. T. C. F., et nous n'en doutons pas, votre premier acte a été de vous soumettre à ce coup terrible avec une pleine et amoureuse résignation.

Mais après avoir ainsi rendu hommage à la justice de Dieu, quelque rigoureuse qu'elle nous paraisse, notre premier devoir a été de porter quelques secours à nos frères dans leur extrême misère. Dès le lendemain de ce sinistre, nous élevions la voix, dans notre Cathédrale, pour recommander à votre charité tant et de si infortunées victimes de l'incendie. Le temps et les forces nous manquaient pour aller de porte en porte solliciter en leur faveur les aumônes d'un chacun. Mais les dévoués enfants de St. Vincent de Paul, sous l'intime conviction que l'honneur d'être les premiers à l'aide, dans cette fâcheuse circonstance, leur était dû à plus d'un titre, se sont portés de l'avant. Ce jour-là même, ils avaient recueilli entre eux de quoi fournir aux plus pressants besoins de tant de familles ruinées. Ils s'empressaient de déposer leurs généreuses contributions entre les mains des Sœurs de l'Hôpital Général à qui est dévolue la gloire de donner la vie à ce quartier dévasté. Que Dieu le leur rende un centuple; et qu'il protège et réchauffe sous son aile cette société bénie.

Il fallait relever le courage de la multitude; il fallait d'ineffables consolations à une douleur si profonde. La Religion seule pouvait répandre dans tant de cœurs affligés un baume vivifiant. A cette fin, Nous nous transportâmes sur le théâtre de tant de souffrances. Là, environné des zélés Pasteurs de cette ville, qui sacrifient tout pour leur troupeau chéri, à la vue d'une foule immense de pieux fidèles, Nous arborâmes la Croix de Jésus-Christ en face des monceaux de cendres qui marquaient le passage du terrible fléau, qui la veille avait fait tant de ravages. Les yeux de tous contemplèrent avec bonheur ce signe de notre salut, et en le saluant, comme le terme de toute espérance, les genoux se courbaient sous le poids du respect; et les cœurs s'élevaient aux douceurs et vives émotions de la foi. Que la Croix donc, qui a sauvé le monde entier, soit pour cette partie chérie de notre troupeau un signe régénérateur!

Mais il nous reste un devoir à accomplir, N. T. C. F., parce qu'il y a encore une grande misère à soulager. Nous voudrions bien le remplir dans toute son étendue; et par nous-même, en nous imposant tous les sacrifices en notre pouvoir, et par votre charitable coopération. Car dans toutes les calamités publiques qui, depuis dix ans que Nous sommes votre Pasteur, viennent nous frapper coup sur coup, [hélas! sans doute à cause de nos propres péchés.] nous avons mis à contribution vos cœurs et vos bourses pour toute espèce de misères. Et toujours vous avez répondu à notre appel, comme le prouvent les fleuves de votre charité qui coulent jusqu'à Québec, Bonaventure, et Laprairie, quand ces Ville et villages furent dévastés par le feu; et arrosèrent les rives de notre Cité, quand, aux jours désolés du typhus, des milliers de malades, de veuves et d'orphelins y abondèrent. Étrangers à notre pays, ils ne l'étaient pas à notre cœur; et nous les traitâmes en frères que l'amour de J. C. unit tendrement. Car dans son divin cœur tous les peuples du monde ne sont qu'une seule et même famille dont il est le père.

Vous ne serez donc pas moins généreux, aujourd'hui que le feu a détruit un quartier de votre propre Cité, et réduit à une affreuse misère une grande partie de votre propre population. Comptez sur la sympathie des ville et des villages qui se sont ressentis de vos largesses, aux jours de leur malheur. Croyez que nos campagnes, où règne encore si heureusement la charité patriarcale, vous tendront la main, pour vous aider à soulager tant de misères. Car elles n'apprennent pas, sans mêler leurs larmes aux vôtres, votre incroyable malheur. Les temps sont durs, le nombre des pauvres est grand, nos ressources sont épuisées; nous le savons. Mais la charité est industrieuse et, au besoin, elle fait des prodiges en se multipliant. Beaucoup de faits l'attestent.

Mais pourquoi perdre notre temps à vous suggérer des motifs d'aller au secours de tant d'infortunés dont nous sommes le père affectueux et dont vous êtes tous les frères tendres et affectionnés, lorsque nous savons très-bien que vos cœurs sont déjà tout gagnés. Nous terminons donc en vous donnant deux mots d'avis sur les moyens à prendre pour exercer votre charité avec discrétion; afin que chacun soit soulagé suivant son besoin.

1° Dans chaque Eglise de la Ville et dans chaque communauté, il y aura une quête pour les incendies du faubourg Ste. Anne, en la cité de Montréal; laquelle sera annoncée un dimanche d'avance. Nous espérons qu'il y aura des personnes zélées pour faire cette quête.

2° Nous établissons l'Hôpital Général des Sœurs Grises pour être le dépôt commun de toutes les contributions, qui devront être adressées à la Supérieure de cette communauté. Ces aumônes seront distribuées sous la direction des Messieurs du Séminaire de St. Sulpice, assistés du Conseil particulier de la Société de St. Vincent de Paul. Nous prions ces derniers de vouloir bien user de toute leur influence pour procurer de l'ouvrage aux familles qui l'incendie n'a mis sur le pavé, après que la charité publique leur aura donné du pain et des habits.

3° Nous invitons tous ceux qui sont riches en linges et en habits à vouloir bien en faire une petite part, aux pauvres que nous leur recommandons. Qu'ils comptent sur la sage discrétion des mêmes Sœurs, dans la distribution de ces vêtements.

4° Nous vous avortons qu'en faisant appel à la charité publique pour le soulagement de la misère qui afflige tant de cœurs, nous n'avons nullement intention de priver à qui que ce soit les moyens de rebâtir leurs maisons détruites par le feu. L'unique objet que nous avons en vue est de donner aux victimes de l'incendie le pain et le

vêtement qui leur sont nécessaires pour se mettre à l'ouvrage, afin de gagner leur vie honnêtement.

Vierge Sainte, vous êtes la mère tendre, douce et bonne de tous les malheureux. Nous frappons aujourd'hui à la porte de votre cœur si compatissant; et nous le mettons à contribution pour le soulagement de tant d'infortunés. Ah! sans doute que le cri de leur misère est déjà monté au trône de votre miséricorde. Votre oreille si accoutumée à entendre toutes les plaintes, l'a reçu avec bonté; et votre cœur, qui ne s'est jamais refusé à la prière des malheureux enfants d'Eve, aura accueilli tant de gémissements. Prenez donc sous votre protection tant de familles désolées. Bénissez ce quartier de notre Cité où votre bonne Mère, la Glorieuse Ste. Anne va bientôt recevoir de nouveaux hommages. Préservedu feu de l'enfer tous ceux qui sont à vos genoux pour vous demander votre assistance, afin de réparer les maux causés par le feu du temps. Ainsi soit-il.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de notre Cathédrale et à celui de toutes les Eglises de la Paroisse de Montréal, le premier Dimanche ou jour de Fête après sa réception.

DONNÉ à Montréal, en notre Palais Episcopal, le vingt juin, mil-huit-cent-cinquante, sous notre sceau et sceau, et le contre-sceau de notre Secrétaire.

L. † S. † IG. EV. DE MONTREAL.

Par Monseigneur

JOS. OCT. PARÉ, CHAN. Secrétaire.

FRANCE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI ÉLECTORALE.

SÉANCE DU 24 MAI.

DISCOURS DE M. THIERS.

(Suite et fin.)

A droite.—[Très bien! très bien!]
M. Thiers.—Voilà ce que nous avons voulu, non point par timidité, — et, me sœurs, dans le temps actuel, on pourrait chercher des timidités de plus d'un côté (rires d'adhésion à droite); — ce qui nous dicte cette conduite c'est le respect de nos propres principes, c'est le respect de l'honneur de notre parti, et son honneur est d'améliorer, non de détruire. (Très bien! très bien!)

Nous n'avons pas violé la Constitution, nous croyons sincèrement ne l'avoir pas violée. Et cependant, combien de personnes produisaient des griefs contre plusieurs de ses dispositions! Tout le monde, par exemple, nous disait: comment! vous laissez voter à l'âge de vingt-un ans, des hommes à qui la loi ne permet pas de disposer de leur sort! Vous leur permettez de disposer du sort du pays, et ils ne peuvent pas disposer d'eux-mêmes! Fixez donc l'âge à vingt-cinq ans! — Nous n'avons pas même songé à cela, messieurs, parce que la Constitution ne le permettait pas.

On nous disait encore: Il y a un moyen de sauver plusieurs inconvénients du suffrage universel; c'est le suffrage à deux degrés, qui rétablit la hiérarchie des intelligences (tumulte à gauche); il y a, dis-je, le suffrage à deux degrés, qui dit à la masse des électeurs ignorent des hommes et des choses: choisissez au-dessus de vous des hommes qui les connaissent; par là on supprimait, je le répète, une grande partie des inconvénients du suffrage universel; nous n'avons pas même songé à y avoir recours, parce que les mots *élection directe* étaient dans la Constitution.

Mais, quand nous n'étions pas arrêtés par un texte qui nous interdit de recourir à une garantie, nous n'avons pas hésité à donner cette garantie au pays: car pour nous, messieurs, je vous le dis hautement, il nous suffit que la Constitution n'ait pas interdit une chose pour que nous la croyons permise. (Interruption à gauche.)

Vous dites que la condition du domicile est contraire à la Constitution! Ici, vraiment, il n'est pas besoin de grands débats. Je vous adresse cette question: Y a-t-il quelque part dans la Constitution un texte qui interdise de se servir de la garantie du domicile? Il faut bien que vous me répondiez: non. Tant que vous ne produirez pas un texte... (Exclamations sur les bancs de la Montagne.)

M. Thiers.—Messieurs, avec le peu de forces physiques que j'ai, je reconnais que je suis incapable de dominer le bruit de toute une partie de cette Assemblée. Je ferai les efforts tant que je pourrai, jusqu'à ce qu'il soit clairement démontré que vous, partisans de la liberté de la tribune et de toutes les libertés, vous n'avez pas voulu me laisser parler.

Je dis, messieurs, que la Constitution n'a interdit que trois choses: changer l'âge, imposer un cens, établir le suffrage à deux de-

grés. Nulle part la Constitution n'interdit de prescrire la garantie du domicile. (Rumeurs à gauche.)

Une voix.—La constitution dit: Le suffrage universel!

M. Thiers.—Vous me dites; Le suffrage universel. Ici, vous entrez sur le terrain de l'esprit de la Constitution. Moi, je vous parle en ce moment de son texte; j'arriverai tout-à-l'heure à son esprit.

Je répète que le texte de la Constitution n'interdit que les trois choses que je viens d'énumérer. Quant au domicile, il nous était permis, à nous qui voulons tout ce qui, légalement, est possible pour sauver la société, de recourir à cette condition du domicile. (Adhésion à droite.)

Y a-t-il une garantie dans le domicile? Oui, et je vais vous la dire.

L'homme n'a tout à sa valeur morale, suivant nous, qu'au milieu de ses concitoyens, dans la cité où il a toujours vécu, sous les yeux de ses concitoyens, observé, jugé, apprécié par eux. L'homme déplacé, qu'on appelle le vagabond, n'a plus sa valeur morale. (Ricanements à gauche.) Il est constant pour tous les hommes ayant quelque connaissance du cœur humain, que les causes qui agissent sur l'homme, qui le maintiennent dans le bien d'où ses passions tendent à l'écart, que ces influences bienfaisantes sont de diverses espèces: la première, la plus noble, c'est sa conscience; la seconde, c'est l'opinion de ses concitoyens; la troisième, c'est la loi, c'est la crainte du châtiement.

Voix nombreuses.—C'est vrai! c'est vrai!

M. Thiers.—Pour les natures les plus délicates et les plus élevées, la première influence, la conscience suffit, comme pour les natures les plus infimes, la troisième influence, la crainte du châtiement est nécessaire (très bien!); mais, pour la masse des natures qui forment le terme moyen d'une société, il y a à la fois ces deux freins: la conscience et l'opinion des hommes. (Acclamations prolongées à droite.) Ce sentiment, est si profond, si général, que tout homme redoute surtout après avoir regui à ses propres yeux, de rougir aux yeux de ses concitoyens. (Adhésion.) Aussi, voyez ce qui se passe; un homme a-t-il commis une faute, et lui reste-t-il encore quelque reste d'un sentiment d'honneur, que fait-il? Reste-t-il dans la ville où cette faute a porté atteinte à sa position morale? Non, il s'expatie, pour se soustraire à la vue et à l'opinion de ses concitoyens! N'a-t-il pas même commis de faute, a-t-il seulement subi des malheurs de fortune, il ne veut pas qu'aux yeux de ses concitoyens, sa situation paraisse changée, il ne veut point, devant eux, passer d'une situation bonne à une situation de fortune médiocre ou infime: il se déplace, il quitte le lieu où il est connu. (Bruyantes marques d'adhésion.)

La réalité des choses, messieurs, c'est donc que le vrai citoyen, il faut le prendre sous les yeux de ses concitoyens, connu d'eux et les connaissant. C'est pour cela que cette garantie du domicile, que la distinction des auteurs de la Constitution avait laissée à notre disposition, nous l'avons employée avec empressement, et dans toute son étendue.

Maintenant, à quel domicile faut-il s'adresser? Est-ce au domicile de naissance? Cela ne remplirait pas le but moral que nous poursuivons, car l'individu ne reste pas là où il est né. Il se déplace. Nous adressons-nous au domicile où il a satisfait au devoir de la conscription? Nous ne ferions que déplacer la difficulté. A quelle preuve nous sommes-nous adressés? A la plus simple, à la meilleure: non à une résidence passagère, mais à la preuve de l'accomplissement des devoirs de citoyen répétés d'une manière permanente.

Y a-t-il des devoirs annuels? Peut-être me direz-vous non. Moi, je dis: Oui, il y a des devoirs que le citoyen doit remplir, tous les ans, dans son principal établissement, et qui sont un moyen de constater sa présence réelle parmi ses concitoyens: c'est le paiement d'une certaine imposition.

A gauche.—Ah! ah! nous y voilà!

M. Thiers.—Il y a une contribution générale, qui est la contribution personnelle. La loi a voulu qu'un impôt, très-faible, pour que tous le payassent, fût exigé de chacun, afin que le paiement de cet impôt fût comme la prestation de foi et hommage envers la société. (Très-bien! très-bien!) Eh bien! voyez la supériorité de ce moyen sur celui qui existe aujourd'hui. D'après la loi actuelle, c'est le maire qui constate si, pendant les derniers six mois, le citoyen a résidé, et s'est payé. Evidemment, dans les centres de population, une telle conduite est dérisoire; au lieu qu'avec le moyen que nous proposons, il y a une preuve certaine, la preuve d'une présence non matérielle, mais morale, une preuve qui établit que vous êtes là avec votre famille, et dans votre principal établissement.

L'honorable orateur rappelle ici divers chiffres: 6,700,000 individus payant la cote personnelle; 1,300,000 déductions à opérer pour les veuves, les filles majeures, les mi-

neurs, 9,900,000 est le chiffre des électeurs actuellement inscrits. La cote personnelle ne donnant, après la déduction indiquée plus haut, que 5,400,000, il y a donc, disent les adversaires du projet, retranchement de 4,800,000; mais il faut ajouter, à ces 5,400,000, un nombre très-considérable pour les domestiques, les ouvriers, les fils de famille. Ce nombre d'additions, personne ne peut le préciser, mais il sera très-considérable.

De plus, continue l'orateur, il y a l'armée, qui donne 400,000 votans; il y a encore la prestation en nature, qui fait rentrer parmi les votans tous les indigens des campagnes.

Nous avons exclu, par suite du procédé adopté, non pas volontairement, mais forcément et par suite du procédé adopté, cette classe dont on ne peut saisir le domicile, cette classe de vagabonds, qui, remarquez le bien, ne sont pas les indigens. Vous devez aux hommes qui sont à Bicêtre, par exemple, tous les soins de la commune de Paris, vous leur devez tout votre zèle; mais serait-ce une république bien ordonnée que celle où quelques milliers de voix prises à Bicêtre ou à la Salpêtrière décideraient du sort d'une élection? Il faut tout faire pour les pauvres, tout, excepté de leur laisser à décider les grandes questions d'où peut dépendre l'avenir du pays. Oui, tout pour le pauvre, mais non avec le gouvernement du pauvre. (Approbation.)

Mais encore cet homme que nous avons exclu, est-ce le pauvre? Non, ce n'est pas le pauvre, c'est le vagabond. C'est celui qui, gagnant de forts salaires, n'a aucun souci de l'épargne et s'en va, en quittant le travail, les dépenser au cabaret; ce sont ces hommes qui ne mettent aucun intérêt à un domicile, parce qu'ils n'ont pas de famille ou qu'ils ne se soucient pas qu'ils ont une famille; qui n'ont pas de domicile, parce qu'ils ne peuvent pas ou ne veulent pas en avoir; ce sont enfin ces hommes dangereux qui ont mérité l'un des titres les plus flétris dans l'histoire, le titre de "multitude" (Violentes rumeurs à l'extrême gauche.)

Je comprends qu'il y ait des hommes qui ne veulent pas se priver de l'appui de la vile multitude, mais les législateurs moraux doivent la repousser: les républicains, les bons, les vrais républicains surtout, ne doivent pas en vouloir. (Approbation à droite.)

Oh! oui, je comprends que les tyrans s'en accommodent, parce qu'ils la nourrissent, la châtient et la méprisent, (Vifs applaudissements à droite.—Rumeurs à gauche.) Mais les républicains qui chérissent, qui adulent la multitude et la défendent, ce ne sont pas de vrais, ce sont de faux républicains! (Très bien! très bien! à droite.—Rires ironiques à l'extrême gauche.)

Vous connaissez, je vous l'accorde, toutes les profondeurs du socialisme, vous qui accueillez mes paroles par des rires, mais vous ne connaissez donc pas l'histoire? Ouvrez l'histoire; que nous apprend-elle? Je vais vous le dire.

L'histoire nous apprend que c'est la vile, la misérable multitude qui a livré aux Césars la liberté romaine pour du pain et les jeux du cirque. (Très bien! très bien!) C'est elle qui, après avoir honteusement accepté, en échange de la liberté romaine, du pain et les jeux du cirque, a égaré les empereurs qu'elle s'est successivement donnés. C'est elle qui a acclamé à l'avènement d'un Néron; c'est elle qui trouvait Galba trop sévère, et qui hésitait entre le débauché Othon et l'ignoble Vitellius. (Mouvement prolongé.)

C'est elle, c'est cette vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de Florence; c'est elle qui, en Hollande, a massacré de Witt, dont vous ne direz pas assurément que c'était des ennemis de la liberté; c'est elle qui, en France, a ignominieusement égaré Bailly; c'est elle qui a applaudi au supplice, qui n'était qu'un abominable assassinat des Girondins! (Bravo! bravo!)

C'est elle qui a applaudi au supplice, mérité celui-là, de Robespierre, et qui aujourd'hui applaudirait au vôtre comme au nôtre. (Sensation profonde.) C'est elle enfin qui s'est soulevée contre le grand homme, qui la connaissait et savait la contenir, qui l'a enivré de ses applaudissements, l'a poussé au despotisme, et qui, en 1815 a mis une corde à sa statue! (Explosion de bravos, applaudissements prolongés à droite.)

Plusieurs membres de l'extrême gauche se lèvent et interpellent violemment l'orateur et le côté droit.

M. Napoléon Bonaparte, qui siège au sommet de la Montagne, se fait surtout remarquer par la véhémence de ses interpellations. Il s'écrie à plusieurs reprises: C'est faux! c'est faux! ce sont les royalistes!

La droite, en masse.—Non! non! taisez-vous! gardez le silence!

M. N. Bonaparte, avec la plus grande véhémence—Encore une fois, voulez-vous que j'explique... (Non! non! vous ne parlerez pas!)

M. Thiers.—Messieurs, c'est assez mon usage de céder la parole à qui m'a interrompu.

Je ne cède pas en ce moment la parole à M. Napoléon Bonaparte, parce que je ne veux rien ajouter, messieurs, à votre douleur et à celle que j'éprouve moi-même, à celle que nous éprouvons en voyant l'homme qui doit tout à ce nom soutenir les opinions qu'il soutient et à siéger où il siège! (Acclamations prolongées.—Bravo! bravo!)

M. N. Bonaparte.—Messieurs, attaqué comme je suis...

M. le Président.—Vous aurez la parole plus tard. Votre insistance trouble l'ordre. Je vous rappelle à l'ordre.

M. N. Bonaparte.—Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le Président.—Monsieur, vous troublez itérativement l'ordre, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. N. Bonaparte, interpellant la droite et le président avec une violence extrême.—Vous permettez l'attaque et vous ne permettez pas la défense! Le pays saura que vous ne m'avez pas permis de répondre!

La Droite.—A l'ordre! à l'ordre! La censure!

M. le Président.—J'ai rappelé deux fois M. Bonaparte à l'ordre, et sa persistance me force de consulter l'Assemblée sur la censure.

(Agitation.) Je consulte l'Assemblée pour savoir si M. Napoléon Bonaparte sera rappelé à l'ordre avec censure. (Exclamations et cris à gauche.)

Un certain nombre de membres de la Montagne se lèvent en s'écriant:—Sortons! sortons! nous ne pouvons pas rester ici!

En effet, une trentaine d'entr'eux quittent la salle. (Applaudissements à droite.)

Plusieurs voix.—Très-bien! sortez! c'est à merveille! vous vous jugez vous-mêmes! (Les applaudissements recommencent.)

Au milieu du tumulte qui couvre entièrement la voix du président, le rappel à l'ordre avec censure est prononcé.

M. Napoléon Bonaparte quitte le banc où il est assis au haut de la Montagne, et descend vers l'enceinte libre, entre les bancs de droite et de gauche; un groupe d'une vingtaine de membres se forme autour du banc où siège M. Baze et M. le général Changarnier.

D'autres membres s'approchent de ce groupe, et en quelques instants, l'Assemblée présente le spectacle d'une effroyable confusion.

La séance est suspendue pendant dix minutes.

M. Napoléon Bonaparte monte à la tribune, où il rencontre M. Thiers, qui lui cède la parole.

M. M. les représentants reprennent leurs places, et le silence se rétablit.

M. N. Bonaparte.—Messieurs, j'ai été rappelé à l'ordre, et même un rappel à l'ordre avec censure a été proposé contre moi.

Une voix.—Il a été proposé et prononcé.

M. N. Bonaparte.—J'ai le droit de m'expliquer. Je me suis permis tout-à-l'heure d'interrompre M. Thiers. J'ai été emporté par un sentiment vif, par un sentiment que je n'ai pu maîtriser, quand j'ai entendu M. Thiers dire que c'était le peuple qui, en 1815, avait renversé la statue de Napoléon...

A droite.—Non! non! on n'a pas dit le "peuple!"

M. N. Bonaparte.—Je dis, messieurs, que j'ai été entraîné par un sentiment trop vif, je le reconnais, mais auquel je n'ai pu résister, quand j'ai entendu dire que la "multitude" avait attaché une corde à la statue du grand homme pour la traîner dans la boue.

Je suis étonné qu'un historien aussi remarquable que M. Thiers ne sache pas que ce sont les royalistes...

M. M. Léo. de Laborde et Favreau se lèvent et interpellent l'orateur.

M. N. Bonaparte.—Un nom que je ne veux pas prononcer...

A droite.—Si! si! nommez!

M. N. Bonaparte.—Un grand nom qui doit être connu d'une grande partie de l'Assemblée, et que je pourrais prononcer, a été le premier qui...

(Interruption tumultueuse à droite.)

M. Benoist d'Azv.—Vous vous trompez complètement: c'est un vil intrigant, c'est M. de Maubreuil! (Le bruit recommence.)

M. N. Bonaparte.—J'ajoute que quand M. Thiers s'est permis d'émettre un avis et en quelque sorte de m'interroger sur mes opinions et sur la ligne politique que je suis, j'ai trouvé cette interpellation tout-à-fait inconvenante. Il m'est trop facile de me défendre sur ce point, et, puisque l'occasion m'en est offerte, je vais dire en deux mots...

établir cette confusion, et je prends mes précautions contre elle. C'est le nom de vile multitude et non celui de peuple, entendez-le bien, dont je me suis servi. (Exclamations sur les bancs de la Montagne.) Non! ce n'est pas du peuple, du vrai peuple que je parlais. La France me jugera, elle sait la langue française, quelques efforts qu'on fasse pour la défigurer; elle sait ce que veulent dire ses mots de peuple et de multitude. Que ceux qui veulent prendre la défense de la multitude, la défendent, je leur laisse ce triste honneur!

A droite.—Très bien! très bien!

M. Thiers.—Pour moi, je ne l'ai pas con fondue et ne la confondrai jamais avec le peuple, avec le vrai peuple. Ce n'est pas le peuple qui fait les révolutions et les tentatives, qui dévaste les palais, qui brûle les ponts, qui renverse les statues, qui égorge Bailly, qui massacre les prisonniers; le vrai peuple souffre toujours des crimes de la multitude.

Quand vous l'avez troublé sous prétexte de le rendre plus heureux et plus tranquille, c'est le vrai peuple, répandu dans les campagnes, domicilié, qui souffre de la faim et subit avec résignation la misère qu'on lui a faite! (Vif applaudissement à droite.) Et quand le pain lui manque, vous le savez bien et il le sait aussi, ce n'est pas notre faute, à nous, qui voudrions lui donner de bonnes lois. (Très bien! très bien!—Rumeurs et rires à l'extrême gauche.) Vous n'en voulez pas convenir; mais consultez l'opinion du monde, consultez l'opinion de la France, et elle vous dira si le tort est à vous. (Violentes clameurs à gauche.)

A droite.—Très bien! très bien!

M. Thiers.—Ah! vous le savez bien, ce n'est pas le peuple que nous voulons exclure. Ce que nous voulons exclure, encore une fois, c'est cette multitude confuse de vagabonds, partout insaisissable, qui n'a pas d'asile appréciable, qu'on ne trouve nulle part, qui n'a ni domicile ni famille.

Vous venez de dire maintenant que nous nous écartons de l'esprit de la Constitution, parce que ce qu'elle a établi, c'est le suffrage universel! Quel triste jeu de mots! Ce mot universel, savez-vous ce qu'il prouve? Ou il prouve trop, ou il ne prouve rien. Il prouve trop si vous le prenez à la lettre; et en effet, dans ce cas, pourquoi ne faites-vous voter que 6 millions de Français sur 36 millions? Je sais bien que vous allez me répondre: il est juste d'exclure d'abord les femmes. Je pourrais vous demander pourquoi, puisque le suffrage est universel. [On rit.] Mais je n'insiste pas. Voilà donc d'abord 18 millions d'exclus. Restent 18 millions d'individus. Sur ce nombre, vous n'en prenez que 9 millions; il y en a 9 millions que vous excluez, à cause de la faiblesse de l'âge; pour les enfants cela est très bien, la raison est bonne, encore bien qu'elle ne soit pas admissible avec le sens absolu que vous attachez au mot universel. Mais les émancipés de dix-huit ans, par qu'elles raisons les excluez-vous? Parce qu'il vous a plu de choisir l'âge de vingt ans au lieu de celui de dix-huit ans [interruption à gauche]; il n'y a pas d'autre raison: mais alors que devient votre suffrage universel.

Il ne reste donc que 8 millions d'individus sur 36 millions: mais, sur ce nombre, il y en a 3 millions qui sont ou assez imbécille pour ignorer que la loi les a faits citoyens, ou assez abjects pour ne pas apporter le contingent de leurs votes dans l'urne; de sorte qu'il ne reste que six millions d'électeurs. C'est là ce qui m'autorise à dire que votre mot universel ne signifie rien ou qu'il signifie ceci: c'est que dans les limites de la Constitution, c'est-à-dire sans cens, sans élève l'âge, sans élever le suffrage à deux degrés, la loi peut parfaitement choisir, admettre les uns, exclure les autres, pourvu qu'elle ne viole pas le principe du suffrage universel... [violentes exclamations à gauche], et qu'elle appelle le plus grand nombre possible de citoyens capables de comprendre et servir les intérêts du pays. [Nouvelles exclamations à gauche.]

La fatigue que j'éprouve m'oblige à abrégé les quelques réflexions que j'ai encore à présenter: mais je crois de mon devoir de les soumettre à l'Assemblée.

Vous n'avez rien dit.—A demain! à demain!

M. Thiers, après avoir fait un signe indiquant qu'il préfère continuer aujourd'hui, poursuit ainsi:—si nous étions les adorateurs passionnés, exclusifs du suffrage universel, voici ce que nous pourrions vous rappeler.

Quelles questions a-t-on posées aux candidats dans les réunions électorales pour lesquelles vous nous demandez tant de respect? On a posé d'abord cette question: De la République ou du suffrage universel voulez-vous renverser la République, le pourriez-vous? Réponse: non! il ne le pourrait pas. [Hilarité à droite.] Il ne le pourrait pas: car le suffrage universel est au-dessous de la République. Maintenant, moi, je vous demande: Supposez que le suffrage universel repousse la République. Que diriez-vous? Vous diriez: La République est au-dessus du suffrage universel, n'est-ce pas? Eh bien! qu'est ce que cela prouve, sinon que, pour vous, le suffrage universel est un esclave qui est tenu de suivre votre volonté, que vous ne respectez pas quand il ne le fait pas. [Rires d'adhésion à droite.]

Voilà ce qui est pour vous le suffrage universel, et nous n'en sommes pas à l'apprendre; nous le savions depuis les premières élections pour la Constituante. Que disait-on alors? C'est que si le résultat des élections n'était pas conforme à l'opinion qu'on croyait être celle de Paris, on jetterait la nouvelle assemblée—le mot n'est pas de moi—on la jetterait dans la Seine.

Puis, qu'est-il arrivé? Cette Assemblée issue de suffrage universel, on a essayé de la détruire dix jours après son installation; au 15 mai, on l'a envahie; au 23 juin, on a attaqué ses décisions à main armée; nous sommes donc parfaitement avertis que ce préten-

du respect du suffrage universel que vous affectez, ce n'est autre chose que le respect de votre propre volonté. (Approbation à droite.) Après cela, le suffrage universel, je vous le demande, est-ce la paix assurée comme vous nous le disiez, et comme vous nous le dites encore? Non, c'est la paix quand vous la jugez bonne et utile pour vous, et c'est la guerre quand vous préférez la guerre. Quoique vous nous ayez qualifiés de naïfs, nous ne le sommes pas assez pour croire à ce que vous nous dites après de tels avertissements. (Rires d'adhésion.)

Vous dites que la loi sera inefficace, et en même temps vous dites: Ce sera une provocation. Eh bien! j'aborde ce point avec une rigoureuse franchise, comme vous allez le voir.

Qu'appellez-vous provocation? Si vous voulez dire une prévision, oh! oui, elle existe. Oui, il est certain qu'il est des lieux où l'on discute publiquement, ouvertement, quelle sorte de guerre on livrera au gouvernement; en se vente publiquement des moyens dont on dispose et par lesquels on peut contraindre le gouvernement; on discute pour savoir si le refus de l'impôt ne vaudrait pas mieux que la guerre ouverte.

Est-ce vrai? Oui, c'est vrai, car si ce n'était pas vrai, la sagesse dont on se vante serait moins méritoire. (Adhésion.) S'il est méritoire d'être sage, c'est qu'apparemment on croit avoir les moyens de ne l'être pas. (Nouvel assentiment.)

Devant ces faits, ces faits abominables et connus de tous, le gouvernement a fait son devoir. Les prévisions du gouvernement en présence d'excitations horribles, ont garanti le maintien de l'ordre. On le sait, dans le parti du désordre; on sait que si l'on n'était pas sage, on apprendrait probablement à le devenir devant toutes les forces sociales réunies. (Très bien! très bien!)

Mais dans cette malheureuse société bouleversée par tant d'idées criminelles, dans cette malheureuse société où tant d'incertitudes ont été jetées, de la part de famille craint chaque jour de voir le pain qu'il destine à ses enfants fondre entre ses mains, dans cette société si agitée par vous (oui! oui!), j'ai vu quelquefois naître ce sentiment, je l'entendais quelquefois exprimer: puisque nous devons être attaqués, puisque le sang doit couler (mouvement prolongé), puisque c'est une nécessité fatale, eh bien! alors plus tôt que plus tard! Cela, messieurs, n'est pas une provocation, c'est le cri de désespoir! (Acclamation à droite.) Vous prenez cela pour une provocation, et c'est la plus sanglante accusation portée contre vous! (Oui! oui!)

Ainsi ne parlez point de cette prétendue provocation, car c'est ce qui vous accuse et vous accable! (Nouvelles marques d'assentiment.) Encore une fois, il n'y a pas provocation, il y a contre vous une accusation terrible et qui pesera sur vous dans l'histoire. (Bruyant approbation à droite.)

A gauche.—Pourquoi dites-vous toujours: Vous! vous!

A droite.—Et vous, ne nous le dites-vous pas sans cesse!

M. Thiers.—Messieurs, je le reconnais j'ai eu tort de dire vous. C'est un tort que vous n'avez pour ainsi dire cessé d'avoir envers nous. N'avez-vous pas toujours dit vous, vous, quand vous me parliez de mensonge, de déloyauté, de vainqueur de Waterloo? Mais vous vous n'excusiez pas les miens. Non, je ne dirai plus vous; mais je dis: ceux dont vous vous faites les défenseurs et les garans, ce sont ceux-là que le désespoir des bons citoyens accuse. Oui! oui! Ce sont eux qui porteraient le poids de cette accusation devant l'histoire et devant la postérité! (Applaudissements prolongés.)

L'honorable membre, en quittant la tribune, reçoit de nombreuses et chaleureuses félicitations.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 28 JUIN 1850.

Un nouveau Journal.

Nous avons reçu, le Prospectus d'un Journal religieux qu'un se propose de publier prochainement en cette ville, sous le nom de The True Witness. Cette Feuille rédigée par des laïques, et surveillée, pour la doctrine, par des Ecclésiastiques, sera l'organe religieux des Catholiques du Canada parlant la langue anglaise. Comme le dit le Prospectus, le True Witness n'aura pas pour but d'attaquer ceux qui se sont séparés du Catholicisme, mais de repousser les calomnies, les fausses représentations et les malveillantes agressions de certaines feuilles protestantes, remplies de fiel et d'amitié contre nous. Nous reproduirons le Prospectus en question, en tout ou en partie, dans un prochain numéro.

CONVERSIONS.—Le Catholic Telegraph nous apprend que 13 convertis ont été confirmés dans l'église de St. Paul, à Cincinnati, et qu'un médecin, qui était venu de l'intérieur de l'Etat comme délégué à la Convention Médicale, a été baptisé par l'Evêque dans la Cathédrale.

Le Cross de Halifax, dit que le Rév. M. Marshall a reçu 4 convertis dans le sein de l'Eglise, et que semblables cérémonies se répètent souvent dans son église.

—307 personnes reçurent le sacrement de confirmation, des mains du très Rév. Archevêque, dans l'Eglise des Allemands, de St. Alphonse, à Baltimore, dimanche le 9 juin. 19 d'entre elles étaient des convertis. Mirror.

CONVERSION DE MADAME G.—Le N. Y. Freeman's Journal, dit que c'est de Mme Gêmeau, épouse du Commandant de l'Armée d'occupation à Rome, qu'il est question dans l'Ami de la Religion et dans l'Univers. Nous présumons que c'est là une méprise. L'époque du départ du général Gêmeau de Lyon, et les circonstances du récit de la conversion rapportée par ces deux journaux français, ne permettent pas, ce nous semble, de conclure que Mme. Gêmeau soit la même personne qu'ils se contentent d'appeler Madame G...

BULLETIN.

Opinion sur trois orateurs relativement à la question des Réserves.—Discours de M. Lafontaine à ce sujet.—Adoption définitive des résolutions de M. Price.—Mesures législatives.—La ville de Sherbrooke et son député.—Projet d'une école normale à Montréal.—Chemin de fer de Québec à Halifax.—Nouvelles.

Nos échanges du Haut-Canada nous font encore attendre une portion des débats législatifs sur la question des réserves, dont nous espérons pouvoir donner l'analyse dans un prochain numéro. Cette discussion qui a duré trois séances, a fourni matière à des discours très remarquables de la part de M. M. Lafontaine, Papineau et Cameron. Le correspondant du Herald remarque surtout le "ton de dignité, de modération et de déférence" qu'on observe entre eux, les membres de l'Assemblée qui y ont pris part, et qui, dit-il, est malheureusement trop rare dans les délibérations du corps représentatif. Le même correspondant ajoute qu'un sentiment d'admiration a universellement prévalu dans cette circonstance en faveur des trois représentants que nous venons de nommer. Nous ne sommes point en état de décider de l'entière exactitude de cet écrivain qui juge d'après une position politique qui, peut-être, pourrait grandir à ses yeux les objets, mais cet autre côté des choses a aussi son utilité, car il fait tableau. Voici, au reste, ce que dit encore à ce sujet le rapporteur du Herald, pour motiver ses assertions:

"Comme de raison, les jugements fivers portés sur chacun d'eux (M. M. Lafontaine, Papineau et Cameron) sont beaucoup influencés par les passions et l'opinion relative sur la question en débat; mais l'admiration que tous trois inspirent est universelle. Les discours de M. Lafontaine, en particulier, me paraît, autant que j'en puis juger, avoir le plus satisfait, comme œuvre de raisonnement lucide et logique. Il doit, je pense, convaincre chacun de ceux qui envisagent comme lui cette question, c'est-à-dire, qui regardent les dotations publiques, faites aux corporations ou aux églises, comme choses sacrées. M. Viger a parlé avec la même honnêteté de vues et la même force de raisonnement."

Le Toronto Colonist, en apprenant à ses lecteurs que le seul discours qu'il ait entendu sur les réserves, est celui de M. Lafontaine, ajoute que ce morceau oratoire est "le plus profond, le plus raffiné et le plus impressionnant" qu'il ait jamais entendu. "Notre appréciation, dit-il, est fondée sur ce fait que, à part les hommes publics arrivés au pouvoir ces dernières années, nous avons entendu tous les orateurs politiques de distinction de Paris et de Londres."

Après le rejet de plusieurs amendements par la chambre, les résolutions de M. Price touchant les réserves furent adoptées, vendredi, au nombre de 23 par 53 voix contre 18. La 24e passa à 51 voix contre 10, et la 25e à 45 contre 27. Les suivantes furent aussi votées comme les précédentes, excepté la 29e qui rallia 36 voix contre 34. Un amendement à cette dernière, de M. Morrison, proposant que le parlement canadien fût investi sans conditions du droit de disposer des réserves, fut perdu à une division de 42 voix contre 23.

En faveur.—M. M. Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, DeWit, Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Gully, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, Lafontaine, Lemieux, Lyon, Macdonald (Glenary), McConnell, McFarland, Methot, Monaghan, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, (Bytown), Scot. (Deux Montagnes) Smith (Durham), Smith (Wentworth), Taché, Thompson.—45.

Contre.—M. M. Badgley, Boulton (Toronto), Cameron (Cornwall), Cameron (Kent), Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Duchesnay, Hopkins, LaTerrière, Laurin, Macdonald (Kingston), McNab, McLean, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood (Brookville), Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Stevenson, Wilson.—23.

Le vote considéré le plus important a été celui qui avait rapport à la 29e résolution. Cette résolution exprimait:

"Que cette chambre est d'opinion qu'après avoir pesé toutes les circonstances qui se rattachent à cette question, aucune dénomination religieuse ne peut être censée avoir un intérêt tellement acquis au revenu tiré du produit des dites Réserves, qu'il doive empêcher de législater à l'avenir touchant l'appropriation qui en doit être faite; mais cette Chambre est en même temps d'opinion que les réclamations des bénéficiaires actuels, soit individus ou corps religieux, devraient être accueillies de la manière la plus libérale."

On vient de voir que cette résolution n'a obtenu que deux voix de majorité. Les noms des membres votants ne nous sont pas encore parvenus; mais la minorité (de 34) sur ce point, selon le Pilot, doit comprendre cette portion des représentants qui veut le partage égal des Réserves entre toutes les dénominations religieuses.

La Chambre devant elle une foule de mesures. Vendredi (21) il y avait soixante-deux avisés motions, et l'ordre du jour portait soixante-neuf items. Parmi les avisés motions figurèrent les suivants:

M. Baldwin.—Bill pour amender l'Acte d'incorporation de l'Université de Toronto.

M. Flint.—Bill pour restituer au peuple du Haut-Canada les avantages de la médication libérale.

M. Taché.—Bill pour amender l'Acte d'Agriculture du Bas-Canada (expirant avec la présente session législative).

M. McConnell.—Comité général sur la loi des écoles du Bas-Canada.

M. Richards a introduit un bill "pour amender la loi criminelle en ce qui regarde la peine Capitale." Il y est proposé que dans les cas de condamnation à mort, le condamné soit assujéti au travail forcé dans le Pénitencier, jusqu'à l'exécution; que, néanmoins, l'exécution du condamné n'ait lieu qu'un an après le prononcé de la sentence, et que ce sera alors en vertu d'un ordre émané du gouverneur sous le grand sceau de la Province; et que les personnes aujourd'hui sous sentence de mort soient transférées au pénitencier et tenues au travail forcé jusqu'à l'expiration d'une année à dater de la sentence, et de là jusqu'au temps de l'exécution.

La semaine dernière est revenue sur le tapis la discussion du projet de M. Boulton, jeune, relatif à la constitution. Le correspondant du Canadien en rend ainsi compte:

"Les débats ouverts par M. Boulton lui-même, selon l'usage, venaient à peine de commencer, et plusieurs membres se confiant sur les habitudes des M. Boulton et compagnie, venaient à peine de sortir pour aller prendre leur thé, qu'il prit fantaisie à une vingtaine de membres des deux côtés de la chambre de faire manquer le quorum, en forme de démonstration contre l'utilité de ces débats, et l'absurdité et la longueur des discours: les membres comptés, il ne s'en trouva que dix-huit dans l'enceinte légale, qui, immédiatement après cet ajournement forcé à neuf heures et un quart, se trouva contenir à peu près quarante membres presque tous riant de M. Boulton. Je ne crois pas que cette marque de désapprobation générale fasse grand effet sur M. Boulton, qui a enduré bien d'autres assauts de l'opinion publique et en matières plus graves, et il est probable qu'il reprendra ses propositions comme si rien n'était; néanmoins la manie parlante diminuée d'intensité, et le sage peuple de Toronto afflue en moins grande abondance dans les galeries législatives."

La nouvelle du mécontentement des électeurs de la ville de Sherbrooke contre leur représentant, M. Gully, avait été annoncée par les feuilles du Haut-Canada, quelque temps avant que la Minerve en ait publié ce qui suit:

Le col. GUY.—Les journaux publièrent une lettre adressée au col. Gully par ses constituants de la ville de Sherbrooke. Cette lettre commence par établir en principe "que quand un représentant cesse de posséder la confiance de ses constituants, le pacte tacite contracté aux élections devient nul, et qu'il est alors du devoir du représentant de remettre le mandat qui lui a été confié."

Puis les signataires déclarent que le colonel ne possède plus leur confiance et ils le prient de résigner sans délai son siège de représentant de la ville de Sherbrooke dans le parlement provincial.

La Gazette de Sherbrooke dit que la liste des signataires comprend une majorité de 19 sur tous les électeurs du bourg, vu qu'à part de cette liste, il ne reste que 72 voteurs d'après le nouveau recensement."

Mais le député d'un collège électoral ne sera pas répudié sans que l'on se soit bien entendu avec lui sur les causes de cette perte de confiance. C'est la justice de bon sens, à laquelle chacun a un droit égal.

Le Surintendant de l'Education est parti vendredi dernier pour Toronto. L'intention de M. le Docteur Meilleur est, à ce qu'il paraît, d'obtenir la fondation d'une école normale à Montréal. Cette institution existe à Toronto.

Le Montréal Gazette est d'avis que la surveillance de cette école serait obtenue à bon marché en la déléguant au député du Surintendant.

L'Acadian Recorder, journal d'Halifax, annonce que lord John Russell a consenti au nom du gouvernement impérial, à garantir l'intérêt à 4 pour cent d'un emprunt de 3,000,000 de livres sterling pour la construction du chemin de fer de Québec à Halifax. Nous citons dans un autre endroit ce que dit le Canadien de cette importante affaire.

Les filons, dit le Canadien, ne respectent ni trésor public ni sanctuaire législatif. Samedi dernier, le bureau du trésorier de notre ville, situé dans l'ancien hôtel du parlement, a été volé au montant de £160, recettes de la journée.

Le Globe de Toronto, au même jour, cite, entr'autres preuves des progrès que la civilisation fait dans la nouvelle capitale, l'adresse déployée par les filons à vider les poches de ceux qui visitent les galeries de l'Assemblée législative. Certains orateurs, qui débâtent à tout propos et sans a propos des discours à faire dormir debout, ne sentent-ils point d'intelligence avec ces industriels? Le Globe nomme un M. Chambers, de Peterborough, qui s'étant sans doute laissé charmer par un de ces orateurs soporifiques, a eu sa poche allégée d'un portefeuille contenant près de £20 en billets de banque.

On nous a prié d'annoncer qu'on conformé au statut Provincial, 9me Vict. chap. 28: il y aura, samedi prochain le 29 juin, à 7 heures du soir, sur le Champ-de-Mars, une revue des miliciens du nouveau bataillon de Milice de Montréal. (Le 9me Bat. se compose de tous les miliciens d'origine Franco-Canadienne, résidant dans le Quartier Est, dans cette par-

tié du Quartier St. Louis qui se trouve au N. E. du milieu de la rue des Allemands et dans cette partie du Quartier St. Jacques qui se trouve au S. O. du milieu de la rue Amherst).

Californie.

Grande conflagration !

On a en l'obligeance de nous communiquer, ce matin, le numéro du 4 Mai de l'Alta California. Il contient l'affligeante nouvelle d'un incendie dévastateur qui avait consumé, ce jour là même, une partie de la ville de San Francisco. La conflagration a couvert de cendres une étendue trois fois aussi considérable que lors de l'incendie du mois de décembre dernier. Trois cents édifices sont devenus la proie des flammes. La perte de la propriété est estimée à environ quatre millions de piastres. Il ne nous est pas possible de donner aujourd'hui de plus longs détails.

Correspondance Lyonnaise.

Lyon le 1er Juin, 1850.

M. l'ÉDITEUR,

Enfin nos rouges ont caponné ! Pardonnez moi cette étrange expression, mais chez nous elle est trivialement énergique. Oui, Monsieur, l'encre a été grande, très grande, chez eux déteint immédiatement une insurrection, mais ils n'ont pas osé ; en présence des apprêts formidables de l'autorité militaire et de l'union énergique de tous les partis modérés, ils ont jugé convenable de remettre la partie à une autre fois. Beaucoup d'entre eux aiment mieux passer pour lâches aux yeux de leur public à eux, plutôt que de perdre la vie ou la liberté. C'est pourtant bien dommage, parceque l'armée était disposée à leur donner une victoire complète, et je crois que de longtemps on n'en aurait entendu parler. Pour votre grande édification vous ne savez sans doute pas quel est le cri de guerre de nos fameux démocrates rouges, socialistes, communistes, etc., etc. Ce cri qui chatouille agréablement les oreilles de nos ennemis est celui-ci : Périssent la France et vivent les révolutions ! Ceci est beau, très beau de la part d'individus dont pourtant un sang français circule dans les veines ! Périssent la France, c'est à dire périssent tout ce qu'il y a de plus auguste, de plus puissant et de plus respectable, pour que ce cri soit suivi de près par celui-ci : Périssent la religion, périssent les prêtres ! vive l'enfer ! et la gloire aux assassins ! Non, Messieurs les anarchistes, la France ne périra pas. Dieu ne voudra pas que ce noble pays devienne la proie des peaux rouges de tous les partis révolutionnaires ; Dieu ne voudra pas que vous portiez atteinte à la religion de cette belle nation ; cette satisfaction ne vous sera jamais accordée. La patrie des Bayard, des Turenne, des Condés, des Duguesclin, des Villars, des Sancerre, des Vauban, des Bugeaud et même de Changarnier ne voudra jamais de cette horde infâme, et si la lâcheté s'empare de tous les esprits civils animés de bons sentiments, eh bien ! Pèpée, la terrible épée française nous sauvera ; elle se posera devant les contempteurs de la civilisation et lui dira bien haut et bien ferme : halte là, on ne va pas plus loin ! Et des millions de voix diront en cœur : Vive la France et périssent les révolutionnaires, et ce chant glorieux sera le prélude de ce concert unanime : Vive la religion ; honneur et gloire à la croix !

En France, tant que nous verrons le prêtre et le soldat, nous ne désespérerons pas de notre avenir, car quoiqu'il en disent certains esprits électro-démagiques, ces deux caractères bien différens l'un de l'autre sont la personnification de la gloire et de l'honneur français. En 1793 lorsque des avocats sans cause, des médecins sans clients, des négociants faillis, des écrivains obscènes, des perruquiers beaux parleurs, des savetiers ivrognes et des chiffonniers dépravés envoyaient à l'échafaud tout ce qu'il y avait en France d'hommes honnêtes et distingués ; lorsque toutes les qualités brillantes qui valent à ceux qui les possèdent la vénération des gens de cœur, étaient devenues des titres à la proscription ; lorsque les bandes avides de l'armée révolutionnaire promenaient sur notre sol le pillage, l'incendie et la mort, l'honneur français s'était réfugié l'un aux frontières dans les rangs de ces braves soldats, qui, pieds nus et sans pain, défendaient notre sol et empêchaient à l'Europe coalisée d'entrer en France, et l'autre, obligé de se cacher et de fuir pour éviter l'échafaud, s'introduisait dans les pauvres chaumières, consolant les affligés, visitant et soignant les malades, secourant les malheureux malgré son état si précaire du moment, et à tous donnant des paroles de confiance et d'encouragement à l'avenir ; manquant souvent du strict nécessaire, mais toujours heureux au milieu des tribulations, parlant sans cesse des devoirs d'un chrétien et d'un français, tandis que les proconsuls, les séculiers grandioses de la terreur se gorgeaient de sang et d'or, recherchaient les suspects et fournissaient matière à de honteuses pages pour notre histoire si belle sous tous les autres rapports. Le moment viendra où le prêtre et le soldat prouveront qu'ils sont toujours les dignes héritiers de leurs ancêtres, l'un comme pacificateur et fondateur de la société, et l'autre comme vengeur terrible des opprimés et soutien de la religion et de la patrie... Nos journaux rouges sont bien logiques avec eux-mêmes quand, chaque jour, ils vont fouiller dans tous les pamphlets, tous les mauvais livres, toutes les brochures pour inventer quelque nouvelle calomnie contre le prêtre et le soldat. Ils savent bien que si, à force de mensonges odieux et absurdes, le tout enduit d'un style ampoulé, avec accompagnement de grands mots, ils peuvent venir à bout de faire tomber ou déri-

sion les deux personnifications de la vie, Je l'autorité et de la gloire française, ils pourront plus facilement anéantir notre société. Plusieurs fois j'ai voulu faire l'effort de lire pendant quelque temps ces feuilles périodiques, mais chaque fois, dominé par l'indignation, à la lecture de tant d'absurdes calomnies et d'obscènes fausses-révélation, je froissais avec honte de pareilles lignes et j'en faisais la proie des cendres, Dieu merci, ces journaux ne sont pas bien nombreux, parce que tôt ou tard le bon sens public en fait justice.

Notre Assemblée a soutenu un grand combat parlementaire pendant la semaine qui vient de s'écouler. Nos plus grands orateurs se sont mesurés à l'égard de la loi électorale. Le bon droit, la vérité et la justice étaient représentés par Messieurs de Montalembert, Berryer et Thiers, les trois premiers orateurs de l'Assemblée. L'insurrection et la démagogie étaient personnifiées par Messieurs Victor Hugo, Jules Favre, Pierre Leroux etc. Que pourrais-je vous dire des trois premiers orateurs qui se sont élevés jusqu'aux régions les plus hautes de l'éloquence et de la vérité ? Les colères de nos montagnards démagogues ont été grandes, leurs rugissements ont été furieux, mais jamais peut-être ils n'étaient arrivés au degré de rage dont ils ont donné le spectacle à propos du discours de M. Berryer. Il est vrai que M. Berryer a été bien dur envers eux et leurs prédécesseurs, mais il a été logiquement vrai. Les montagnards ont prouvé, une fois de plus, que toute vérité n'est pas bonne à dire !

Après son discours apostat sur la révolution romaine, M. Victor Hugo ne pouvait plus descendre. Il est donc resté digne de lui-même ; il n'y a donc pas de plus sévère jugement à porter sur cet homme qui a chanté et flûté toutes les puissances depuis Napoléon jusqu'à Louis Philippe, et aujourd'hui celle de tous les vagabonds et de tous les condamnés dont il proclame la souveraineté électorale inviolable ! Le masque est tombé, il ne met pas d'artifice dans ses apostasies, il chante la carnagiale comme s'il n'avait jamais fait autre chose de sa vie. Messieurs Cavaignac et Lamartine, aussi mauvais que lui y mettent un peu plus de modération et d'artifice, mais qui au fond osent dire que ces hommes n'ont pas passé à l'ennemi ! Nous touchons à une de ces grandes époques critiques où va être prononcé un jugement dernier sur les méchants ; le triage se fait sous nos yeux, sachons choisir notre place et surtout défions nous des traitres.

J'allais oublier de vous mentionner que le discours de M. Thiers avait été interrompu par une comédie assez burlesque. Voyant que par l'absence des représentants montagnards n'avaient produit aucun effet sur la droite et le centre, ils ont inventé de chercher à émonvoier par la retraite. Furieux de voir Jérôme Bonaparte frappé de la censure, ils se sont levés en vociférant, en trépanant des pieds et des mains et ont quitté la salle en disant qu'ils n'étaient plus représentants. La majorité à couvert cette retraite de ses applaudissements les plus vifs et les plus prolongés ; les tribunes elles-mêmes applaudissaient. Un grand nombre de voix criaient : Partez ! Partez ! et surtout ne revenez plus ! Mais nos désintéressés rouges jouaient la comédie. Ils sont aussitôt revenus en masse, les uns par une porte, les autres par une autre ; leur valeureux héros n'a pas pu résister aux 25 francs par jour ! O électeurs des listes rouges, comptez sur le stoïcisme de vos élus ! Comptez sur leur abnégation en faveur de leur parti et de leur pays !!!

Maintenant, Monsieur, quelques mots sur mon opinion sur la réforme électorale. Selon moi, la nouvelle loi électorale présente incontestablement quelques avantages, une amélioration réelle au système établi par la législation précédente, mais si j'espère qu'elle sauvera le pays je semis dans l'illusion. La loi serait-elle plus restrictive encore quelle ne le soit auvernal pas davantage. L'Assemblée modifiera, corrigera, reformera tant qu'il lui plaira et aussi longtemps qu'elle voudra faire des lois, nous aurons un peu plus tôt, un peu plus tard des assemblées de brouillons ou de factieux. L'histoire de nos trente cinq dernières années est là pour leur instruction et pour la nôtre. On pourra bien pour la 1re, 2de et 3me fois obtenir un succès satisfaisant, mais au bout de peu de temps l'arbre, après la fleur portera son fruit, fruit de la mer morte, stérile, fumeuse, plein de tristes cendres. Je me souviens et surtout attends beaucoup du temps et de la providence, mais tous les gens sensés devraient se persuader que des institutions révolutionnaires ne sont pas faites pour notre nation si turbulente. Si la religion gardait tous les cœurs, nous pourrions porter bien des libertés, mais sans cette condition, toutes ces libertés seront toujours comme des armes données à un enfant ou à un insensé... Je ne vois qu'un remède, un seul, à tous nos maux, c'est le retour à la foi et à la sagesse de nos ancêtres. Nos grands parents, nos aïeux étaient-ils moins honnêtes que nous parce qu'ils étaient fidèles aux maximes de la religion, et soumis à l'autorité ?

Depuis quelque temps déjà un grand travail s'opère dans les intelligences, le retour à la foi est sensible, on paraît comprendre que nos sociétés matérialisées par de faux principes portent en elles un germe de mort et que ce ne sera que quand la religion fleurira que nous serons tranquilles. Jusque là point de paix durable... La population de Lyon et notre brave armée ou garnison ont fait, le 24 mai, une belle réception à son Altesse Royale, le duc de Gênes. La tenue de l'armée était remarquable et surtout la foule s'est montrée respectueuse et sympathique à l'égard de l'auguste voyageur qui avait voulu demander l'hospitalité à Lyon. Le général Castellano a été bien vivement félicité de la solennité avec laquelle il a reçu S. A. Mais de sa part il n'y a rien qui puisse

surprendre ! Le duc de Gênes a emporté une noble idée de l'hospitalité de notre glorieux pays ; il redira au roi son frère que c'est encore en France, la nation très chrétienne, ou l'on retrouve les sentiments les plus généreux et les plus chevaleresques. Dieu veuille que le témoignage solennel d'affection engage le roi Victor Emmanuel à tourner les yeux de notre côté, et à fermer les oreilles aux conseils d'une tourbe qui voudrait l'entraîner à la tête d'une faction révolutionnaire.

J'ai gardé le silence sur Rome et le Saint Père ; que pourrais-je dire après M. Balleysier, dont vous recevez copie ci-joint ? Tout va bien à Naples, le roi Ferdinand est béni de Dieu, son royaume est prospère. L'empereur d'Autriche chasse dans ses forêts ; la blessure du roi de Prusse va mieux et l'empereur Nicolas garde le silence. Demain dimanche, si le temps le permet, la procession de la cathédrale sortira pour la 1re fois depuis 1847. Elle sera protégée par la troupe de ligne et par la cavalerie. Je vous en parlerai dans 15 jours.

M. L. M. C.

Rome, 15 Mai 1850.

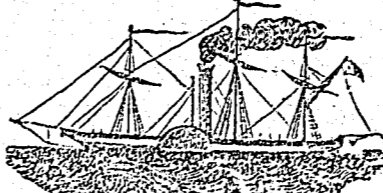
Un grand dîner offert par le cardinal Antonelli l'illumination de la coupole de St. Pierre, la bénédiction *ubi et orbi* donnée par le St. Père à St. Jean de Latran, la girandole du château St. Ange tirée en l'honneur de St. Pierre, voilà les principaux événements qui se sont passés depuis le départ de ma dernière lettre. Le corps diplomatique, les généraux et les principaux officiers de notre armée ont été invités au dîner du cardinal Antonelli qui en a fait les honneurs avec une grâce toute française. L'illumination de la coupole de St. Pierre présente un spectacle unique au monde et qu'il est impossible de décrire. C'est le changement des feux qui tout à coup, au son de la cloche, et en une minute, semblent incendier l'imposante édifice de la base à la croix. Comme toujours, la bénédiction *ubi et orbi* avait attiré, hier matin, une affluence considérable de fidèles sur la place de St. Jean de Latran. Une partie de nos troupes était rangée en bataille devant la façade de l'église, celles qui n'étaient pas de service s'étaient confondus parmi la foule compacte et serrée. C'est à midi que le Saint Père, entouré de ses cardinaux et porté sur son trône (la sedia) a paru sur le balcon de St. Jean de Latran. Le temps était sombre, les diamants de la tiare, formant une auréole au front du pontife, resplendissaient comme un soleil. A la vue du St. Père, un profond silence s'établit parmi le peuple qui tomba comme un seul homme à genoux sous la main suprême qui s'appuyait à la béni. Alors Pie IX dominant seul du haut de la sedia cette foule innombrable, silencieuse, recueillie, le front courbé, lut dans un livre qu'un évêque à genoux tenait ouvert sous ses yeux, les prières consacrées à cette importante cérémonie ; puis s'élevant sur son trône, il ouvrit les bras, les étendit de droite à gauche comme pour embrasser l'univers, et levant ses mains au ciel, traçant dans les airs le signe de la redemption, il prononça d'une voix inspirée la formule de la grande bénédiction. Après cette bénédiction annoncée à Rome par 24 coups de canon tirés par notre armée placée en batterie sur la place même, un cardinal jeta dans l'espace une copie de l'indulgence plénière accordée aux assistants munis des dispositions nécessaires pour la recevoir. Cette copie, légère feuille de papier, jetée au vent, est tombée après avoir parcouru un certain espace aérien, sur le sac d'un caporal du 53e régiment de ligne. Celui-ci s'est empressé de s'en emparer en disant : voici un souvenir de plus de ma campagne à Rome. Dans ce moment suprême, la vaste place de St. Jean de Latran, occupée par des troupes de toutes armes, de costumes de toutes formes et de toutes couleurs, magnifiquement encadrées par les montagnes de la Sabine, et ces ardeurs que notre grand écrivain, M. de Chateaubriand, appelle si pittoresquement des arcs de triomphe dressés pour porter les eaux du peuple roi, offrait un coup d'œil qu'on ne peut voir qu'à Rome. L'émotion était générale, immense ; un ministre protestant anglais, qui se trouvait près de moi, avait les yeux pleins de larmes. Dieu veuille, m'a-t-il dit, que la bénédiction de son vicairie porte bonheur au monde si profondément agité ! — Je renonce à vous décrire la magnificence de la girandole tirée dans la soirée du même jour, au château St. Ange ; figurez-vous un immense bouquet de perles et de diamants pressés dans les airs, et vous n'aurez encore qu'une idée bien imparfaite de la beauté magique de ce spectacle. La pièce principale était un temple élevé à la gloire de Pie IX et surmonté par les emblèmes de la religion. Au centre on lisait cette inscription en lettres de feu : — A Pie IX Souverain Pontife et régénérateur de la prospérité romaine. — J'ai admiré d'autres pièces inconnues en France, entre autres des soleils à rayons fixes et une course, une chasse de poissons. Cette partie du programme a fort divertit nos soldats. — Il y a cinq jours seulement que nous connaissons le résultat des élections du 28 avril. Le premier moment a été, comme vous le pensez, une déception ; mais comme toute chose peut avoir son bon côté, un grand nombre de personnes se sont bien vite consolées, précédant, avec une espèce de raison, qu'un temps où nous sommes, il nous faut des positions tranchées, nettes, claires et précises. L'élé du socialisme possède toutes ces conditions ; les honnêtes gens comprennent-ils enfin ? Leurs adversaires leur font beau jeu ; sauront-ils en profiter pour gagner la partie ? Les frères et amis de Rome ont célébré le triomphe d'Agathe. Une par des espèces de feux follets, jetés clandestinement dans le Corso par deux ou trois gamins nuyés. Nos soldats ont appelé cette démonstration : *fumée de cigarette*.

Les appréciations des journaux rouges relativement à la rentrée de Pie IX à Rome ont

ont donné un point de plus. Plusieurs Romains aveuglés par l'esprit de parti ont enfin ouvert les yeux à la lumière ; ils ont répudié une cause qui a recourus à tous les moyens et qui se sert indistinctement de mensonges et de calomnie. L'impudence des correspondants démagogues qui écrivent ou sont censés écrire de Rome que les illuminations de la réjouissance étaient nulles ou claire-semées, a donné la mesure de la bonne foi du parti révolutionnaire. — Nous attendons de jour en jour le brave général Géméau ; il retrouvera à Rome, soyez-en sûr, les sympathies et les affections qu'il a laissées à Lyon, adieu tout à vous.

ALPHONSE BALLEYDIER.

Nouvelles d'Europe



Le Cambria est arrivé à New-York le 23. En France, la loi électorale a été adoptée le 31 mai par l'Assemblée Législative par 33 voix contre 24. et le 3 juin elle paraissait dans le Moniteur, revêtue de la signature du président de la République. Cette loi, à ce qu'il paraît, supprime trois millions d'électeurs.

Le Président a demandé pour sa liste civile un supplément de 3,000,000 de francs. Le commerce et l'industrie prenaient un essor encourageant, dû au maintien de la tranquillité.

La question grecque restait toujours sans solution définitive, dit le Corresp. du C. des E. U., Varsovie est devenue le point de mire des diplomates.

Le czar Nicolas y tient une espèce de congrès princier, dans lequel doivent se discuter les affaires de l'Allemagne. Nicolas est devenu, en quelque sorte, l'arbitre des ambitions opposées de la Prusse et de l'Autriche, et après avoir marché long-temps d'accord avec cette dernière, il se serait tout à coup retourné du côté de sa rivale, si l'on en croit les correspondances allemandes. Ce revirement aurait été opéré par les expéditions du prince de Prusse, qui en se rendant à Varsovie, avait annoncé de grands événements dans l'avenir très prochain. La Prusse une activité nouvelle dans ces armements, mais je persiste à ne pas plus croire à la guerre entre la Prusse et l'Autriche qu'à l'Angleterre et la France.

Lord Palmerston a consenti, dit-on, pour désarmer notre colère, à laisser à la Cour d'Athènes le choix entre la convention arrêtée par M. Drouyn de Lhuys à Londres et le traité imposé en dernier lieu, par M. Wyse. Notre cabinet veut le premier des deux traités purement et simplement, dans la crainte que le roi Othon ne fût, par faiblesse, ce qui plaira à l'Angleterre. Tel est le point auquel en est réduit ce litige. Lord Palmerston cédera ; il a hâte de s'arracher du pied une épine que ses adversaires politiques cherchent, au contraire, à y enfoncer. L'affaire Franco-Grecque est, en ce moment, le bâton à l'aide duquel les torres anglais martyrisent le dos des whigs.

Extraits de Journaux.

(De la Minerve.)

REV.—Ce matin vers 4 heures le feu s'est déclaré dans une maison de la rue Notre-Dame, occupée par M. C. Beaty comme magasin de souliers et par M. McConkey, confiseur. Les flammes ont considérablement endommagé l'intérieur de la maison ainsi que le mobilier et les magasins, mais les pompiers qui avaient de l'eau en abondance arrêtaient bientôt leurs progrès. Les assurances de l'Edm et de l'Alliance auront à payer les dommages.

(Du Canadien.)

CHEMIN DE FER D'HALIFAX A QUÉBEC.—On sait qu'une députation à la tête de laquelle étaient lord Stanley, actuellement chef de l'opposition en Angleterre, et lord Montague, plus connu de nos lecteurs sous le nom de M. Spring-Rice, deux hommes d'état qui ont voyagé dans ce pays et qui prennent un intérêt particulier à ses affaires, demanda, il y a quelque temps, et obtint une audience du premier ministre, lord John Russell, à laquelle assistaient le comte Grey, ministre des colonies, et M. Labouchère, ministre du commerce. On ignorait quel avait été le résultat de cette entrevue jusqu'à ces jours derniers qu'un journal d'Halifax l'Anonican Recorder, a apporté la nouvelle intéressante, confirmée d'ailleurs par plusieurs lettres reçues en cette ville, que lord John Russell avait consenti au nom du gouvernement impérial, à garantir l'intérêt à 4 pour cent d'un emprunt de 3,000,000 de livres sterling, en addition aux £60,000 d'intérêts garantis, et aux dix milles de terre de chaque côté de route, concédés par les législateurs des trois provinces que le chemin doit traverser. Il ne tient donc plus qu'aux habitants de ces provinces, avec un peu de bonne volonté de la part de leurs gouvernements, d'assurer l'exécution d'avancement et de prospérité incalculables. On propose, dans le journal précité, qu'un jour, dont il sera convenu, soit le 20 juillet prochain, il se tienne simultanément une assemblée dans chaque ville et village des trois provinces, pour manifester l'opinion publique à ce sujet et offrir l'aide et la coopération de tous dans une œuvre à laquelle tous sont intéressés. Nous applaudissons à cette idée, et nous regrettons que le temps et l'espace nous manquent aujourd'hui pour entrer dans quelques développements. Nous y reviendrons.

(Du Journal de Québec.)
CÉLEBRATION DE LA FÊTE NATIONALE.—Hier le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, cette fête a été célébrée avec une grande pompe à Québec. Malgré les pluies abondantes qui tombèrent la veille et toute la nuit, le soleil se leva radieux et semblait sourire aux appareils de fête, déployés partout, mais surtout aux domiciles devant lesquels la procession devait passer ; au mouvement des sections de la Saint-Jean-Baptiste à leur point de départ local, dont les chefs s'efforçaient à l'envi de former une colonne nombreuse et imposante ; et à la vue des groupes d'hommes, de femmes et d'enfants, des familles entières en habits de fêtes, décorés d'emblèmes nationaux ; les uns cheminant vers l'Esplanade, point de réunion générale des sections, pour delà marcher à la cathédrale, les autres se rendant tout droit au temple.

À 8 heures, les différentes sections étaient réunies sur l'Esplanade, drapeaux et insignes déployés, musique en tête ; peu après M. le commissaire-ordonnateur donna le branle à la procession qui se dirigea dans l'ordre du programme vers la cathédrale, où elle entra avec ordre et alla déposer ses bannières, ses hautes d'armes en faisceaux, le long des balustrades.

Une messe brève de Léré fut chantée en musique par MM. les élèves du Séminaire de Québec, sous la direction de M. Desane. M. le curé de St. Roch de Québec officiait, et sa grâce Mgr. l'archevêque assistait sur le trône ; le chœur était rempli d'un nombreux clergé. M. Taschereau, prêtre du Séminaire, monta en chaire, et fit un sermon bien propre à grandir le sentiment national qui faisait les frais de cette grande solennité. Nous regrettons de ne pouvoir livrer en entier ce sermon à la presse. En voici quelques mots que nous rapportons à peu près.

Après avoir prouvé que toute société, comme tout individu, doit avoir sa vocation, l'orateur examine quelle est la vocation de la Société de St. Jean-Baptiste. Jetant un rapide coup d'œil sur l'histoire religieuse du Canada, il démontre que chaque fois que la religion catholique y a été menacée, Dieu lui a suscité des secours. Bien plus, en 1759, cette première de toutes nos institutions, la plus menacée en apparence, fut la première reconnue et protégée ; elle devient comme la pierre d'attente destinée à la reconstruction de notre nationalité.

Voilà qu'aujourd'hui un nouveau danger la menace. L'incrédulité, passée de mode en Europe et usée de ses excès, voudrait se renjurer sous notre beau ciel. Jusqu'à présent les dangers et les secours venaient du dehors ; maintenant que l'ennemi cherche à recruter dans nos propres rangs, n'est-il pas admirable de voir le peuple canadien se lever comme un seul homme, en un même jour, et courir avec ses drapeaux, ses emblèmes et ses chefs au temple de son Dieu, comme pour y protester qu'il regarde sa religion sainte comme la plus grande, la plus salutaire, la plus canadienne de toutes ses institutions ?

Voilà, s'écrie l'orateur, comment j'envisage la mission de la société de St. Jean-Baptiste. Pourrait elle en avoir une plus belle et plus noble, plus digne de la miséricordieuse protection que Dieu n'a cessé de donner au peuple canadien ?

Deux jeunes demoiselles, mes demoiselles Caron, filles de l'hon. M. Caron, qu'accompagnait l'hon. M. Fiset, l'hon. M. Panet, ont sollicité pendant la messe, l'aumône pour les indigents. Le service divin terminé, la procession se reforma, et suivie par le corps de musique des élèves du Séminaire de Québec, elle se remit en marche, suivant son programme, dans la direction des faubourgs. Plusieurs décharges d'armes à feu se firent entendre durant la marche. Les fenêtres des particuliers étaient remplies de personnes accourues pour être témoins du passage des sections ; on agita des mouchoirs au bout du bras en signe de triomphe ; on répondait sur un instrument quelconque, à l'intérieur des maisons, à la musique du dehors. Ce n'était que démonstrations de réjouissance.

Revenu en dedans des murs par la rue de la Montagne, le cortège fit une pause à l'Archevêché, et le président-adjoint de la Société, l'honorable M. Panet, accompagna de M. le commissaire-ordonnateur et du corps de musique, entra dans la cour du palais, sur les degrés duquel Sa Grâce parut aussitôt accompagnée des prêtres de la maison, pour y recevoir les hommages de la société de la bouche de son président et entendre exécuter l'air national. La procession alla ensuite se débarrasser à la demeure du Président.

MARIAGES.

En cette ville, avant-hier matin, par M. Daudet, Louis-Octave Le Toumeux, Eccl., avocat, greffier de la Cour de Circuit de St. Hyacinthe, à Dolle. Marguerite-Comélie-Antoinette, fille aînée d'Amable Lafamme, Eccl. de cette ville.

Le 25, par Messire l'abbé, Frs. McDonald, Eccl., médecin de St. François de Lae, à Dlle. Maria, fille de Joseph McDonald, Eccl., ingénieur, dans le département des travaux publics.

A Béancour, district des Trois-Rivières, le 25, M. Auguste Quessel, marchand, de St. Jean Dorchester, à Dlle. Melanie Quessel, fille de feu le Dr. Charles Quessel, de Béancour.

DÉCÈS.

En cette ville, à Beaver-Hall Terrace, samedi le 22 juin courant, Marie-Hermine-Blanche, enfant de C. M. Delisle, Eccl., âgée de 9 mois et six jours.

A la Pointe aux Trembles, le 21 du courant, Demoiselle Monique Archambault, âgée de 65 ans et 1 mois, fille de feu Pierre Archambault, en son vivant, écuyer, capitaine de milice, de même lieu.

MEMENTO DE VISITE.

LES SEigneurs les Curés trouveront à vendre à l'imprimerie des Allanges, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÉNEMENTS. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale dans leur paroisse, seront donc bien de se le procurer pour leur propre utilité. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux centimes la douzaine et de six sols par exemplaire. C'est une bien faible somme pour un joli livret de 64 pages.

